

**RÈGLEMENT # 716
CONCERNANT DIVERS TARIFS APPLICABLES AUX ACTIVITÉS
DE LOISIRS, CULTURELLES ET COMMUNAUTAIRES À
TÉMISCAMING ABROGEANT LES RÈGLEMENTS #704 ET #693**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, ses services ou ses activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de se prévaloir de ce pouvoir ;

CONSIDÉRANT que plusieurs changements sont nécessaires afin de refléter l'augmentation des coûts en général;

CONSIDÉRANT que les conseillers désirent offrir un tarif à rabais pour ses résidents;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion ainsi que le projet du présent règlement ont dûment été donné et présenté lors de la séance régulière du conseil tenue le 8 avril 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Crystal Luscombe et adopté à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement # 716 abrogeant les règlements #704 et #693 avec dispense de lecture et décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS DES TERMES

Adulte : Toute personne physique âgée de 18 ans et plus.

Aîné : Toute personne physique âgée de 60 ans et plus.

Carte citoyenne : Carte produite par la Ville donnée à toute personne ayant fourni les preuves de résidence nécessaires afin d'établir son statut de résident.

Carte accès Loisirs : Carte produite par la Ville donnée aux étudiants des école EGT, GTS et L'envol ainsi qu'aux nouveaux arrivants. Cette carte permet de bénéficier de tarifs préférentiels pour les activités de loisirs, dans le but de favoriser l'intégration et la participation à la vie communautaire.

EGT : École Gilbert-Théberge

Étudiant : Toute personne physique qui est aux études à temps plein et qui a moins de vingt-cinq (25) ans.

Événement : Toute activité, cérémonie, réception ou rassemblement, qu'il soit privé ou public, organisé dans un cadre culturel, sportif, social, économique ou autre.

Famille : La famille regroupe le père et/ou la mère et/ou le tuteur/tutrice et les enfants de moins de dix-huit (18) ans demeurant à la même adresse.

Formation : Toute activité éducative, pédagogique ou de développement professionnel, qu'elle soit privée ou publique, organisée dans un cadre académique, professionnel, social ou autre, visant à acquérir des compétences ou des connaissances spécifiques.

GTS : Gilbert Théberge School

Non-résident : Toute personne qui n'est pas un résident au sens du présent règlement.

Nouvel(aux) arrivant(s) : Toute personne ayant déménagé de façon permanente dans la Ville et ayant fourni les preuves de résidence nécessaire afin d'établir son statut de nouvel arrivant.

OBNL : Personne morale à but non lucratif constituée en vertu de la Loi sur les compagnies provinciales.

Résident : Toute personne physique ayant son domicile sur le territoire de la Ville. Est également considérée comme résident, toute personne physique propriétaire d'un immeuble ou toute personne morale propriétaire contribuable sur le territoire de la Ville de Témiscaming. Est aussi considérée comme résident, la personne physique dont le domicile principal est établi à l'extérieur des limites de la Ville de Témiscaming, mais dont la municipalité contribue à une entente intermunicipale.

Réunion : Toute rencontre, assemblée ou session de travail, qu'elle soit privée ou publique, organisée dans un cadre professionnel, social, ou autre, visant à échanger des informations, prendre des décisions ou discuter de sujets spécifiques.

Tarif à rabais citoyen : Prix rabais offert aux personnes physique ou morale ayant le statut de résident.

Tarif régulier : Redevance établie par le présent règlement et payable à la Ville pour l'utilisation ou la mise en disponibilité de ses biens et services.

Ville : La Ville de Témiscaming.

ARTICLE 2 - MODALITÉS – INSCRIPTION ET ANNULATION

- 2.1 Une carte citoyenne ou une preuve de résidence doivent être présentées dans le cadre de l'inscription à une activité ou d'une demande de location d'une infrastructure de loisirs afin d'obtenir le tarif à rabais citoyen.
- 2.2 Au sens du présent article, sont considérés comme preuve de résidence valide un document ou une carte qui provient d'un organisme public et qui fait mention du nom et de l'adresse de résidence du détenteur, tels qu'un permis de conduire, une carte étudiante, un compte de taxes, etc...
- 2.3 Dans le cas d'une OBNL, le siège social inscrit au près du Registre des entreprises du Québec déterminera si le statut est résident ou non-résident.
- 2.4 Toute demande d'annulation ou de remboursement sera analysée et traitée selon la politique de remboursement en vigueur de la Ville.
- 2.5 Des frais de 25 \$ plus les taxes seront facturés pour chaque chèque sans provision.

ARTICLE 3 - TARIFS ET FRAIS PARTICULIERS

- 3.1 Toute taxe applicable est en surplus des tarifs indiqués ci-dessous, sauf si indication contraire.
- 3.2 Les tarifs ci-bas sont applicables en tout temps sauf dans le cas où une entente spéciale entre la Ville et une autre partie est signée.
- 3.3 Toute fausse déclaration dans le but de bénéficier du tarif à rabais résident entraînera l'imposition d'une pénalité de 150 \$ en plus de devoir payer le tarif régulier.

ARTICLE 4 - SALLE D'ENTRAÎNEMENT ET PISCINE

4.1 - ABONNEMENT – SALLE D'ENTRAÎNEMENT ET PISCINE

1 MOIS	Tarif à rabais résident	Tarif régulier
Étudiant/Aîné	71.32 \$	142.64 \$
Adulte	89.15 \$	178.30 \$
Famille	240.70 \$	481.41 \$
3 MOIS		
Étudiant/Aîné	106.98 \$	213.96 \$
Adulte	133.72 \$	267.45 \$
Famille	361.06 \$	722.12 \$
1 AN		
Étudiant/Aîné	320.94 \$	641.88 \$
Adulte	401.17 \$	802.35 \$
Famille	1083.17 \$	2166.35 \$

4.2 - SALLE D'ENTRAÎNEMENT

JOURNALIER	Tarif à rabais résident	Tarif régulier
Étudiant/Aîné	4.56 \$	9.57 \$
Adulte	5.65 \$	11.30 \$

1 MOIS 24/7*		
Étudiant/Aîné	57.40 \$	114.81 \$
Adulte	71.75 \$	143.50 \$
Famille	193.73 \$	387.48 \$

3 MOIS 24/7*		
Étudiant/Aîné	86.10 \$	172.21 \$
Adulte	107.63 \$	215.26 \$
Famille	290.61 \$	581.22 \$

1 AN 24/7*		
Étudiant/Aîné	258.31 \$	516.63 \$
Adulte	322.90 \$	645.79 \$
Famille	871.82 \$	1743.65 \$

*La carte 24/7 est réservée aux 18 ans et plus.

4.3 - PISCINE

JOURNALIER	Tarif à rabais résident	Tarif régulier
Étudiant/Aîné	2.83 \$	5.65 \$
Adulte	3.48 \$	6.96 \$
Famille*	9.57 \$	19.13 \$

1 MOIS		
Étudiant/Aîné	27.83 \$	55.66 \$
Adulte	34.79 \$	69.58 \$
Famille*	93.93 \$	187.87 \$

3 MOIS		
Étudiant/Aîné	41.75 \$	83.50 \$
Adulte	52.18 \$	104.37 \$
Famille*	140.90 \$	281.80 \$

1 AN		
Étudiant/Aîné	125.24 \$	250.49 \$
Adulte	156.55 \$	313.11 \$
Famille*	422.70 \$	845.40 \$

*Le parent d'enfant de 12 ans et moins doit être présent dans le Centre.

4.4 - COURS DE NATATION ET AQUAFORME

COURS	Tarif à rabais résident	Tarif régulier
1 cours à la fois	9.13 \$	18.26 \$
1 cours privé -1h	40.00 \$	80.00 \$
10 cours	82.19 \$	164.38 \$

4.5 - LOCATION PRIVÉE - PISCINE

	Tarif à rabais résident	Tarif régulier
Location de la piscine	152.21 \$ / heure	304.41 \$ / heure
50 personnes +	173.95 \$ / heure	347.90 \$ / heure

Ces tarifs incluent les sauveteurs.

ARTICLE 5 - LA PATINOIRE ET LE CURLING

5.1 - PATINAGE LIBRE (LUNDI AU VENDREDI AVANT 16H)

Les activités de patinage libre organisées par la Ville pendant la journée sont gratuites pour tous les résidents. Les non-résidents doivent payer le tarif régulier du tableau 5.2.

5.2 - PATINAGE LIBRE (LUNDI AU VENDREDI APRÈS 16H ET LA FIN DE SEMAINE)

	Tarif à rabais résident	Tarif régulier
Étudiant/Aîné	4.00 \$	8.00 \$
Adulte	5.00 \$	10.00 \$
Famille	10.00 \$	20.00 \$

5.3 - LOCATION – PATINOIRE AVEC GLACE

	Tarif à rabais résident	Tarif régulier
Location du lundi au vendredi de 9h à 16h	73.93 \$	147.86 \$
Location du lundi au vendredi après 16h et fins de semaines	108.72 \$	217.44 \$
Location du lundi au vendredi après 16h et fins de semaines - 17ans et moins	81.54 \$	163.08 \$
Location du lundi au vendredi après 16h et fins de semaines – Associations de hockey mineur	73.93 \$	147.86 \$
Hockey libre	5.65 \$	11.30 \$

5.3.1 La location pour les 17 ans et moins est disponible après 16h et les fins de semaine selon la disponibilité de la glace. La majorité des patineurs doivent être mineurs.

5.3.2 Ces tarifs correspondent à 50 minutes de temps de glace, suivies de 10 minutes consacrées à la resurfaceuse.

5.4 - LOCATION DE LA PATINOIRE – SAISON ESTIVALE

	Prix à rabais résident	Tarif régulier
Location à l'heure	26.00 \$	52.00 \$
Journée-OBNL	173.95 \$ / jour	347.90 \$ / jour
Journée (lundi au vendredi)	260.92 \$ / jour	521.84 \$ / jour
Fin de semaine (samedi et dimanche)	869.75 \$ / jour	1739.50 \$ / jour
Hockey libre	5.65 \$	11.30 \$

- 5.4.1 Le personnel de soutien sera présent en tout temps à l'intérieur des lieux mis à la disposition du client. Les chaises et les tables seront mises à la disposition du client, s'il y a lieu.
- 5.4.2 Location d'équipements audio-visuels en supplément.
- 5.4.3 Les frais de techniciens de son ne sont pas inclus et sont aux frais du client.
- 5.4.4 La patinoire est disponible selon les heures estivales du Centre.

5.5 - CURLING

ABONNEMENT	Prix à rabais résident	Tarif régulier
Adulte	184.39 \$	368.77 \$
Couple	291.37 \$	582.73 \$
Nouveau membre*	92.19 \$	184.39 \$
Étudiant	92.19 \$	184.39 \$

*Toute personne n'ayant pas joué au curling depuis cinq ans est considérée comme un nouveau membre.

MEMBRE	Prix à rabais résident	Tarif régulier
Demi-journée (5 h)	34.79 \$	69.58 \$
Journée	58.71 \$	117.42 \$
Tarif par heure supplémentaire	40.00 \$	80.00 \$
Période de pratique	Inclus	Inclus

NON-MEMBRE	Prix à rabais résident	Tarif régulier
Demi-journée (5 h)	69.58 \$	139.16 \$
Journée	117.42 \$	147.86 \$
Tarif par heure supplémentaire	40.00 \$	80.00 \$
Remplaçant	6.00 \$	12.00 \$

- 5.5.1 Ces tarifs incluent le coût de nettoyage.
- 5.5.2 Le tarif à l'heure est applicable à toute location en dehors des heures d'ouverture du Centre.
- 5.5.3 Le service de notre cantine sera le seul traiteur autorisé lors d'une location.
- 5.5.4 La période de pratique est incluse avec l'adhésion au curling, mais elle doit être utilisée à la date et à l'heure prévue.
- 5.5.5 L'abonnement membre permet de participer à l'ensemble des ligues offertes par la Ville. À titre d'exemple : Open, mixte, doubles.

ARTICLE 6 – LOCATION DE SALLES ET ÉQUIPEMENTS ÉVÉNEMENTIELS

6.1 - LOCATION - SALLE DOTTORI

ÉVÉNEMENT	Prix à rabais résident	Tarif régulier
Jour de 9h à 14h	300.00 \$	600.00 \$
Soir de 16h à 23h	420.00 \$	840.00 \$
Tarif par heure supplémentaire	60.00 \$	120.00 \$
Journée préparatoire 16h à 23h (décoration / installation)	350.00 \$	700.00 \$
Journée entière 9h à 23h	700.00 \$	1400.00 \$

- 6.1.1 Lorsque spécifié dans le contrat de location, le démontage (incluant le rangement et le nettoyage) doit être complété au plus tard à midi le lendemain de l'événement.
- 6.1.2 L'utilisation des équipements requiert obligatoirement les services d'une entreprise de son dûment enregistrée. Les frais relatifs à ces services sont à la charge du locataire.
- 6.1.3 L'utilisation du chariot élévateur est réservée aux employés de la Ville seulement. Des frais supplémentaires peuvent être applicables.
- 6.1.4 Les frais de location d'équipements audio-visuels sont en surplus.
- 6.1.5 Le signataire du contrat de location assume les responsabilités du contrat.

RÉUNION/FORMATION	Prix à rabais résident	Tarif régulier
Taux horaire	60.00 \$	120.00 \$

6.2 - LOCATION - SALLE DESJARDINS

ÉVÉNEMENT	Prix à rabais résident	Tarif régulier
Jour de 9h à 14h	200.00 \$	400.00 \$
Soir de 16h à 23h	280.00 \$	560.00 \$
Tarif par heure supplémentaire	40.00 \$	80.00 \$
Journée entière 9h à 23h	400.00 \$	800.00 \$

- 6.2.1 Lorsque spécifié dans le contrat de location, le démontage (incluant le rangement et le nettoyage) doit être complété au plus tard à midi le lendemain de l'événement.
- 6.2.2 L'utilisation des équipements requiert obligatoirement les services d'une entreprise de son dûment enregistrée. Les frais relatifs à ces services sont à la charge du locataire.
- 6.2.3 L'utilisation du chariot élévateur est réservée aux employés de la Ville seulement. Des frais supplémentaires peuvent être applicables.
- 6.2.4 Les frais de location d'équipements audio-visuels sont en surplus.
- 6.2.5 Le signataire du contrat de location assume les responsabilités du contrat.

RÉUNION/FORMATION	Prix à rabais résident	Tarif régulier
Taux horaire	40.00 \$	80.00 \$

6.3 - DÉPÔT DE GARANTIE

Pour les événements réservés trois (3) mois à l'avance ou plus, un dépôt non remboursable correspondant au tiers (1/3) du coût total de la location doit être versé au moment de la réservation afin de la confirmer.

6.4 - LOCATION - MOBILIER ET ACCESSOIRES

Il n’y a aucun tarif supplémentaire pour la location des chaises et des tables lors de la location d’une des salles au Centre. Cependant, les tarifs exigibles, plus les taxes applicables, pour la location des chaises et des tables à l’extérieur des salles ci-haut mentionnés sont les suivants :

	Prix à rabais résident	Tarif régulier
Chaises en plastique minimum 24	2.00 \$ / ch.	4.00 \$ / ch.
Tables en plastique ou bois minimum 3	3.00 \$ / ch.	6.00 \$ / ch.
Location des nappes	3.00 \$ / ch.	6.00 \$ / ch.
Location de housses de chaises	3.00 \$ / ch.	6.00 \$ / ch.

6.5 - LOCATION - ÉQUIPEMENTS AUDIO-VISUELS

	Coût par unité
Micro et petit haut-parleur	30.00 \$
Projecteur portatif	35.00 \$
Portable	35.00 \$
Projecteur et portable	60,00 \$
Téléviseur géant intelligent	60.00 \$
Caméra pour téléviseur	50.00 \$
Écran gonflable	25.00 \$
Écran projecteur	25.00 \$
Chevalet de présentation (1 pqt feuilles)	15.00 \$

6.5.1 En aucun temps, les équipements du Centre ne doivent sortir de l’établissement.

6.6 - LOCATION - LA CUISINE

	Prix à rabais résident	Tarif régulier
Incluant frigidaire	150.00 \$	300.00 \$
Incluant frigidaire et four	200.00 \$	400.00 \$

6.7 - CAPACITÉ ET DIMENSIONS DES SALLES

SALLES	Capacités	Dimensions
Salle Dottori	300 sièges pour un souper 500 sièges pour un spectacle	80’ X 70’ X 20’ de haut
Salle Desjardins	75 sièges pour un souper 100 sièges pour une réunion	40’ X 40’ X 10’ de haut

ARTICLE 7 – LOCATION - TERRAINS SPORTIFS

7.1 - LOCATION - TERRAIN DE BASEBALL

	Prix à rabais résident	Tarif régulier
Tarif saisonnier baseball mineur	250 \$ / équipe	500 \$ / équipe
Tarif saisonnier 2 fois par semaine	500 \$ / équipe	1000 \$ / équipe
Tarif saisonnier 1 fois par semaine	250 \$ / équipe	500 \$ / équipe
Tarif FDS pour un tournoi	100 \$ / équipe	200 \$ / équipe

7.1.1 Ces tarifs incluent l’entretien et le nettoyage du terrain ainsi que le lignage de celui-ci pour la saison régulière.

7.1.2 Pour les tournois, les lignes seront faites le matin.

7.2 - TERRAIN DE TENNIS

L'utilisation du terrain de tennis est gratuite.

ARTICLE 8 – CLUB DE GOLF

8.1 - ABONNEMENT – CLUB DE GOLF

	Prix à rabais résident	Tarif régulier
Junior (10 ans et -)	Gratuit	Gratuit
Étudiant (25 ans et -)	337.46 \$	674.93 \$
Adulte	421.83 \$	843.66 \$
Couple	632.74 \$	1265.49 \$
Senior (60+)	337.46 \$	674.93 \$
Couple Senior	506.20 \$	1012.39 \$

8.2 - PASSE JOURNALIÈRE – CLUB DE GOLF

	Prix à rabais résident	Tarif régulier
Enfant (10 ans et -)	Gratuit	Gratuit
9 trous	13.05 \$	26.09 \$
18 trous	19.57 \$	39.14 \$
Journée entière	34.79 \$	69.58 \$

8.3 - LOCATION D'ÉQUIPEMENT – CLUB DE GOLF

	Prix à rabais résident	Tarif régulier
Voiturette (9 trous)	13.05 \$	26.09 \$
Chariot (9 trous)	4.35 \$	8.70 \$
Voiturette (18 trous)	21.74 \$	39.14 \$
Chariot (18 trous)	6.52 \$	13.05 \$
Bâtons	8.70 \$	17.39 \$
Casier pour la saison	21.74 \$	43.49 \$

8.3.1 Doit avoir 18 ans pour faire la location de voiturette. Doit détenir un permis de conduire valide.

8.3.2 Les enfants de 13 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps.

ARTICLE 9 – UTILISATION – ESPACES EXTÉRIEURS

9.1 - ESPACE EXTÉRIEURS

L'utilisation du Pavillon du Parc Philippe Barette pour des activités spécifiques telles qu'une fête, un mariage, etc. est gratuite, mais une réservation doit être faite à l'avance auprès de la réceptionniste du Centre. Pour les non-résidents, un tarif journalier de 75\$ sera facturé.

ARTICLE 10 – LOCATION – QUAIS À LA MARINA

10.1 - QUAIS À LA MARINA

	Prix à rabais résident	Tarif régulier
Saisonnier	300.00 \$ plus taxes	600.00 \$ plus taxes
Journée	17.50 \$ plus taxes	35.00 \$ plus taxes

ARTICLE 11 - LOCATION - CAMPING MUNICIPAL

11.1 - ESPACE CAMPING MUNICIPAL

	Tarif régulier
Par jour / motorisé	50.00 \$ plus taxes
Par semaine / motorisé	280.00 \$ plus taxes

11.1.1 Les tarifs comprennent l’électricité et l’eau potable.

11.1.2 Il y a 3 espaces disponibles.

ARTICLE 12 – LOCATION – JARDIN COMMUNAUTAIRE

Résidents seulement***

12.1 - LOCATION DE LOT AU JARDIN COMMUNAUTAIRE

	Tarif à rabais résident
Lot de jardin	30.00 \$ / saison

12.1.1 Ces tarifs n’incluent pas l’entretien et le nettoyage du terrain.

12.1.2 Il y a 11 lots disponibles.

ARTICLE 13 – CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE

Priorité résidents pendant les 2 premières semaines***

13.1 CAMP DE JOUR

	Prix à rabais résident	Tarif régulier
Forfait complet (8 semaines)	475.00 \$	950.00 \$
À la semaine	100.00 \$	200.00 \$

13.2 SERVICE DE GARDE

	Prix à rabais résident	Tarif régulier
Service de garde (8 semaines)	60.00 \$	120.00 \$
Service de garde / à la semaine	15.00 \$	30.00 \$

ARTICLE 14 – CARTES ACCÈS LOISIRS

La Ville, dans le cadre de son plan stratégique adopté le 2 octobre 2018, met en place une carte d'accès loisirs destinée aux étudiants et nouveaux arrivants.

14.1 CARTE ACCÈS LOISIRS- ÉTUDIANT

CATÉGORIE	Activité	Durée
Étudiant secondaire 1 à 3 de EGT et GTS	Salle d’entraînement (15 et +) (exclut accès 24/7)	Année scolaire en cours
	Piscine libre	Année scolaire en cours
	Patinage public	Année scolaire en cours
	Billet de spectacle à la salle Dottori (spectacle admissible)	1 billet gratuit pour 1 spectacle pour l’année scolaire en cours

CATÉGORIE	Activité	Durée
Étudiant secondaire 4 et 5 de EGT, GTS et L'Envol	Salle d'entraînement (15 et +) (exclut accès 24/7)	Année scolaire en cours
	Piscine libre	Année scolaire en cours
	Patinage public	Année scolaire
	Billets de spectacle à la salle Dottori (spectacle admissible)	1 billet de saison gratuit pour l'année scolaire en cours
	Curling	Année scolaire en cours
	Golf	Septembre à août de l'année scolaire en cours
	Pickleball	Année scolaire en cours

14.2 CARTES ACCÈS – NOUVEL (AUX) ARRIVANT(S)

CATÉGORIE	Activité	Durée
Nouveaux arrivants Format Famille	Salle d'entraînement (15 et +) (exclut accès 24/7)	1 an
	Piscine libre	1 an
	Patinage public	1 an
	Pickleball	1 an
	Curling (15 ans et +)	1 passe de saison
	2 billets par spectacle à la salle Dottori (spectacle admissible)	1 an
	Golf	1 passe de saison

ARTICLE 15 - ABROGATION

Le présent règlement abroge le règlement #704 concernant divers tarifs applicables aux activités de loisirs et de la culture à Témiscaming ainsi que le règlement #693 concernant les tarifs applicables à des services et locations aux touristes et à la population. Il abroge également les résolutions #2021-03-09-106 et #2021-03-09-107.

ARTICLE 16 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION: Le 8 avril 2025
 PRÉSENTATION DU PROJET:..... Le 8 avril 2025
 ADOPTION DU RÈGLEMENT:..... Le 28 avril 2025
 PUBLICATION:..... Le 5 mai 2025
 ENTRÉE EN VIGUEUR: Le 5 mai 2025

 Alain Gauthier
 Maire

 Patrick Tanguay Dumas
 Directeur général et greffier